

# PLAN D'ACTION 2008-2010

ENTRE

LA REGION ALSACE

ET

LA DELEGATION GENERALE DU QUEBEC A PARIS



Québec 

Délégation générale du Québec

## PRÉAMBULE

Depuis la signature, le 27 février 1965, de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, les deux parties ont développé des relations directes et privilégiées leur permettant de mettre en œuvre, au cours des ans, dans leur intérêt mutuel, des actions et des projets dans les domaines économique, scientifique, social, culturel et politique.

Les Premiers ministres de la France et du Québec, qui se rencontrent de façon régulière et en alternance, fixent les priorités de cette coopération. En juillet 2008, lors de la 15<sup>e</sup> Rencontre alternée des premiers ministres, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le premier ministre de la République française, M. François Fillon, ont réaffirmé leur profond attachement à la relation directe et privilégiée entre le Québec et la France, fondée sur la fraternité. Ils ont fixé trois axes directeurs à leur action commune : bâtir un nouvel espace d'échanges et d'innovation; garantir un développement responsable pour les générations futures ; approfondir le partenariat sur les grands enjeux de société.

Les Premiers ministres ont aussi doublé les montants alloués au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée qui vise à favoriser la concertation entre les différentes collectivités territoriales françaises et québécoises et privilégie les échanges entre les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois.

Au fil des années, les mécanismes mis en place pour faciliter et soutenir la coopération ont également permis aux différents groupes et milieux professionnels intéressés, tant au Québec qu'en France, de multiplier les échanges et les projets communs. C'est dans ce cadre général que la Région Alsace, à l'instar de cinq autres régions françaises, a développé ses relations bilatérales avec la Délégation générale du Québec à Paris.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le plan d'action 2008 - 2010 est le 3<sup>e</sup> plan d'action signé entre la Région Alsace et la Délégation générale du Québec à Paris, faisant suite à celui signé en 2000 et celui signé en 2005. Il confirme la volonté des deux partenaires de coopérer de façon plus étroite et il leur permet de définir les actions à engager en priorité.



Québec 

Délégation générale du Québec

## SECTEURS D'INTERVENTION

Dans le but de consolider et de développer la coopération entre la Région Alsace et la Délégation générale du Québec à Paris, les parties privilégieront les domaines suivants :

- **Économie** : la priorité sera d'accroître les échanges économiques, les flux touristiques, les investissements productifs et tertiaires ainsi que le transfert des technologies dans le but de faire du Québec la porte d'entrée des marchés d'Amérique du Nord et de l'Alsace une plateforme européenne de développement

Les deux partenaires ciblent les secteurs suivants : les sciences de la vie, l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, les TIC et les fonctions tertiaires. Ils suivront aussi avec attention le développement des partenariats convenus et les collaborations annoncées lors du Symposium sur les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois, tenu à Québec en mai 2008, dans les secteurs de la santé, des biotechnologies, des fibres, du transport terrestre avancé et du développement durable. À la Délégation générale du Québec à Paris, les suivis seront assurés par le Service des affaires économiques et commerciales.

- **Culture** : des actions communes seront menées et se traduiront notamment par l'organisation de résidences d'artistes et d'expositions dans les domaines des arts visuels, par la diffusion réciproque de spectacles de théâtre jeune public, de stages et de résidences d'artistes, par des échanges d'experts ou de formateurs dans le domaine des métiers d'art, par des rencontres professionnelles dans le domaine de la muséologie et des travaux communs dans le domaine du patrimoine religieux.
- **Environnement et développement durable** : les parties s'engagent à échanger sur les meilleurs politiques, programmes et initiatives en la matière et à développer des projets pilotes, entre autres en ce qui a trait aux éco-industries.



Délégation générale du Québec

## SECTEURS D'INTERVENTION (suite)

- **Formation et Mobilité des jeunes** : l'accent sera mis sur le renforcement de la mobilité des étudiants, des élèves de la formation professionnelle et technique, des apprentis et des enseignants. Une attention particulière sera portée à la diffusion de l'information quant aux opportunités offertes en Alsace et au Québec, notamment par l'Office franco-québécois pour la jeunesse.
- **Enseignement supérieur et Recherche** : les actions viseront à encourager le développement et le renforcement des liens entre les établissements d'enseignement universitaire alsaciens et québécois, tant sur le plan de la formation que de la recherche, notamment avec la collaboration du Conseil franco-québécois de coopération universitaire. Des efforts seront également faits afin de faciliter la reconnaissance des diplômes ainsi que les échanges de bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement à distance. La Délégation générale du Québec à Paris organisera pour sa part des séances d'information sur la littérature et le cinéma québécois en concertation avec les académies alsaciennes et la Chaire d'études sur le Québec contemporain.

## OUTILS DE COOPÉRATION

Les Premiers ministres de la France et du Québec ont appuyé la création d'un Fonds spécifiquement consacré à la coopération menée par les collectivités territoriales françaises et québécoises pour favoriser l'émergence d'initiatives locales. Ce fonds permet le financement de projets portant sur le développement local et régional, la coopération économique, la mobilité ainsi que la culture.

La Région Alsace et la Délégation générale du Québec à Paris s'engagent à mieux faire connaître le **Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée**. Ils veilleront à communiquer régulièrement sur les appels à projets de manière à faire en sorte que les acteurs de la coopération économique, sociale et culturelle puissent en tirer le meilleur profit.



Québec 

Délégation générale du Québec

## MISE EN CEUVRE

Le présent plan d'action sera coordonné

- pour la partie québécoise : par le Service de la Coopération de la Délégation générale du Québec à Paris :

66 rue Pergolèse  
75116 Paris

- et pour la partie alsacienne : par la Direction de la Coopération et des Relations Internationales de la Région Alsace :

1 place du Wacken  
BP 91006  
67070 Strasbourg cedex

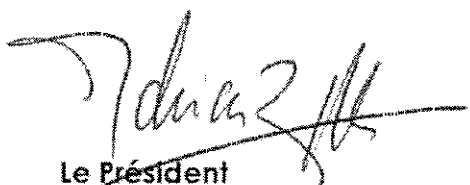
## ÉVALUATION

Les actions menées dans le cadre du présent accord feront l'objet d'un bilan annuel afin de mesurer les résultats obtenus et de dégager éventuellement de nouvelles propositions d'activités. De plus, les parties s'engagent à communiquer davantage sur ces actions afin de donner une meilleure visibilité à leur coopération et à ses retombées auprès de l'ensemble de la population.

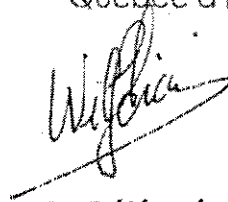
Fait à Strasbourg, le 27 novembre 2008 en deux exemplaires en français.

Pour la Région Alsace

Pour la Délégation générale du  
Québec à Paris



Le Président  
du Conseil Régional d'Alsace,



Le Délégué général,



Québec 

Délégation générale du Québec